

**PERMIS**  
**PÊCHE SPORTIVE DU SAUMON ATLANTIQUE**  
**QUÉBEC**  
**2022**

Catégories	Conditions
<p style="text-align: center;"><b>PERMIS ANNUEL</b></p> <p>Permis délivré avec quatre ( <b>4</b> ) étiquettes.</p> <p style="text-align: center;"><b>173.01 \$ CAN</b> ( non-résident )</p> <p style="text-align: center;"><b>53.91 \$ CAN</b> ( résident du Québec )</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Une personne ne peut acheter ou posséder plus d'un permis annuel de pêche au saumon. Si altéré et inutilisable, un permis de remplacement doit être émis.</li> <li>* Le nombre maximal de saumons pouvant être gardés durant la saison est de <b>4</b>, dont au plus un ( <b>1</b> ) grand saumon ( 63 centimètres et plus ).</li> <li>* Une personne qui détient le permis annuel peut acheter le permis de remise à l'eau obligatoire mais non le permis de trois jours.</li> <li>* En cas de perte du permis, on doit acheter un nouveau permis.</li> <li>* Le résident et le non-résident peuvent obtenir ce permis.</li> <li>* Un enfant de moins de 18 ans peut pêcher sous la supervision d'un titulaire de ce permis.</li> <li>* Le permis annuel expire à la fin de la saison de pêche au saumon ou lorsque toutes les étiquettes ont été utilisées.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>PERMIS TROIS JOURS</b></p> <p>Permis délivré avec une ( <b>1</b> ) étiquette.</p> <p style="text-align: center;"><b>46.09 \$ CAN</b> ( non-résident )</p> <p style="text-align: center;"><b>23.50 \$ CAN</b> ( résident du Québec )</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Une personne ne peut acheter ou posséder un permis de trois jours si elle a déjà acheté ou si elle possède le permis annuel.</li> <li>* Une personne ne peut acheter ou posséder un permis de trois jours si elle a déjà pris et gardé quatre ( <b>4</b> ) saumons au cours de la même année.</li> <li>* Une personne ne peut acheter ou posséder plus d'un permis de trois jours pour une même période ou pour des périodes qui se chevauchent.</li> <li>* Une personne qui a acheté un ou plusieurs permis de trois jours et qui n'a pas encore gardé 4 saumons peut acheter un permis annuel.</li> <li>* Cependant, toute combinaison d'achat de permis annuel et de permis de 3 jours pour pêcher et garder du saumon atlantique ne donne jamais le droit de capturer plus de 4 saumons atlantiques pour l'année.</li> <li>* En cas de perte du permis, on doit acheter un nouveau permis.</li> <li>* Le résident et le non-résident peuvent obtenir ce permis.</li> <li>* Un enfant de moins de 18 ans peut pêcher sous la supervision d'un titulaire de ce permis.</li> <li>* Le permis de trois jours est délivré avec une ( 1 ) seule étiquette. Il autorise la garde d'un <b>petit saumon</b> seulement et expire à la fin de la période indiquée.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>PERMIS AVEC REMISE À L'EAU OBLIGATOIRE</b></p> <p>Aucune étiquette</p> <p style="text-align: center;"><b>46.09 \$ CAN</b> ( non-résident ) <b>23.50 \$ CAN</b> ( résident du Québec )</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Une personne qui détient le permis de remise à l'eau obligatoire peut acheter les autres permis de pêche au saumon.</li> <li>* En cas de perte du permis, on doit acheter un nouveau permis.</li> <li>* Le résident et le non-résident peuvent obtenir ce permis.</li> <li>* Un enfant de moins de 18 ans peut pêcher sous la supervision d'un titulaire de ce permis.</li> <li>* Tout saumon capturé en vertu de ce permis doit être obligatoirement remis à l'eau. Les autres espèces peuvent être gardées durant la période de pêche seulement dans les rivières à saumon.</li> <li>* Ce permis expire à la fin de la saison de pêche au saumon.</li> <li>* Depuis 2016, il y a une limite de trois ( 3 ) remises à l'eau par jour de pêche.</li> </ul>

Source : [Société de Guides au Saumon](#)

Dépositaire de permis pour le compte du Ministère des Forêts, de la Faune et Parcs du Québec.